

**ÉVALUATION DU RISQUE ET DES BESOINS CHEZ LES DÉLINQUANTES SOUS  
RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE :  
COMPARAISON DES DÉTENUES DITES «À SÉCURITÉ MINIMALE», «MOYENNE»  
ET «MAXIMALE»**

par

Kelley Blanchette

Direction de la recherche  
Service correctionnel du Canada

Juin 1997

## Résumé

Dans le cadre de la présente étude, nous avons comparé les délinquantes selon le niveau de sécurité («sécurité minimale», «sécurité moyenne» ou «sécurité maximale») et différents critères : le risque (sécurité et évasion), le besoin criminogène et le risque de suicide. Nous avons eu recours au Système de gestion des détenus du Service correctionnel du Canada, dont nous avons extrait toutes les données disponibles sur les délinquantes sous responsabilité fédérale. Au 14 janvier 1997, selon les données disponibles sur le niveau de sécurité de 212 de ces délinquantes purgeant une peine en établissement, 34 % (72) étaient des détenues dites «à sécurité minimale», 49 % (103), «à sécurité moyenne» et les autres 17 % (37), «à sécurité maximale».

Les comparaisons initiales portaient sur les données démographiques (âge, race) disponibles pour l'ensemble de l'échantillon (72 détenues dites «à sécurité minimale», 103, «à sécurité moyenne» et 37, «à sécurité maximale»). Selon les analyses statistiques effectuées, les détenues dites «à sécurité maximale» étaient sensiblement plus jeunes que celles des deux autres groupes. Les délinquantes dans le premier groupe étaient âgées de 21 à 45 ans, la moyenne d'âge étant de 28,7 ans. Les détenues dites «à sécurité moyenne» étaient âgées de 20 à 63 ans, la moyenne d'âge étant de 34,2 ans. Enfin, celles dites «à sécurité minimale» étaient âgées de 19 à 52 ans, la moyenne d'âge étant de 35,8 ans. Une analyse de la répartition de ces détenues selon la race a révélé une plus forte proportion d'Autochtones parmi celles dites «à sécurité maximale». En effet, 41 % de ces dernières détenues étaient autochtones, comparativement à environ 15 % seulement des détenues dites «à sécurité moyenne» ou «à sécurité minimale».

En outre, nous avons relevé des différences fiables entre les trois groupes selon différents critères d'évaluation du niveau de risque d'après les antécédents criminels. La majorité (62 %) des détenues dites «à sécurité maximale» purgeaient des peines pour voies de fait ou vol qualifié, alors que cela était le cas de moins de la moitié (46 %) de celles dites «à sécurité moyenne» et de seulement 17 % des détenues dites «à sécurité minimale». De façon générale, peu de détenues (7 %) dites «à sécurité moyenne» avaient comparu dans le passé devant un tribunal pour adolescents, comparativement à 30 % de celles dites «à sécurité moyenne» et 54 % de celles dites «à sécurité maximale». Nous avons aussi relevé des différences statistiquement fiables en ce qui a trait aux comparutions dans le passé devant un tribunal pour adultes. Moins de la moitié (48 %) des détenues dites «à sécurité minimale» avaient déjà comparu devant un tribunal pour adultes, comparativement à 70 % de celles dites «à sécurité moyenne» et presque toutes (88 %) celles dites «à sécurité maximale».

Étant donné la nature de leurs infractions et leurs antécédents criminels, nous n'avons pas été étonnés de constater que les détenues dites «à sécurité maximale» étaient aussi plus susceptibles de s'être déjà évadées ou d'avoir été «illégalement en liberté». En outre, comparativement à celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale», elles étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir été placées en isolement pour des motifs disciplinaires. À nouveau, les analyses ont permis d'établir des différences statistiquement fiables entre les groupes.

Un examen des niveaux des besoins des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale» révèle des différences fiables entre les groupes dans six des sept domaines examinés lors de l'évaluation initiale. Les détenues dites «à sécurité maximale» avaient des besoins plus importants que celles dites «à sécurité moyenne» lesquelles, à leur tour, avaient des besoins plus importants que celles dites «à sécurité minimale». On a constaté des différences uniformes et fiables entre les groupes dans les domaines suivants : «emploi», «relations matrimoniales et familiales», «fréquentations», «toxicomanie», «vie sociale» (ou fonctionnement dans la collectivité) et «attitude générale». Le domaine «orientation personnelle et affective» est le seul dans lequel aucune différence sensible n'a été relevée, même si les données témoignaient de tendances analogues pour les trois groupes.

D'après les comparaisons de tous les indicateurs du risque de suicide, il semble que ce risque soit plus élevé chez les détenues dites «à sécurité maximale» que chez les deux autres groupes. Même si seulement entre 11 % et 13 % des délinquantes de chaque groupe ont été évaluées au moment de l'admission comme pouvant avoir des tendances suicidaires, environ 25 % de celles s'étant vu attribuer la cote de sécurité maximale avaient exprimé des intentions suicidaires, alors que cela était le cas d'une seule détenue dite «à sécurité moyenne» et de quelques (8,5 %) détenues dites «à sécurité minimale». Environ 35 % des détenues dites «à sécurité maximale» présentaient des symptômes de dépression au moment de l'admission, comparativement à moins de 10 % du groupe «à sécurité moyenne» et moins de 24 % du groupe «à sécurité minimale». Une forte proportion (71 %) des détenues dites «à sécurité maximale» avaient fait des tentatives de suicide auparavant, comparativement à 42 % de celles dites «à sécurité moyenne» et à moins de 20 % de celles dites «à sécurité minimale». Par conséquent, 57 % des femmes du premier groupe avaient subi récemment une intervention psychiatrique ou psychologique, comparativement à 29 % et 19 % de celles des deuxième et troisième groupes, respectivement. À nouveau, toutes ces différences étaient statistiquement fiables.

La dernière série d'analyses nous a permis de comparer les groupes selon l'évaluation globale du risque et des besoins au moment de l'admission dans un établissement fédéral. Selon les résultats, *aucune* des détenues dites «à sécurité maximale» ne s'est vue attribuer la cote «faible» pour l'ensemble des besoins. Dans le cas d'une petite minorité (14 %), on a jugé que les détenues avaient un niveau de besoins «moyen» et dans le cas de la vaste majorité (86 %), qu'elles avaient des besoins «élevés». Le groupe des détenues dites «à sécurité moyenne» a été évalué comme ayant des besoins inférieurs à ceux de celles dites «à sécurité maximale». Les niveaux de besoins pour ce groupe étaient les suivants : 18 %, «faible», 39 %, «moyen» et 43 %, «élevé». Enfin, les niveaux des besoins des détenues dites «à sécurité minimale» ont été évalués comme il suit : 64 % «faible», 26 %, «moyen» et 10 %, «élevé».

Comme dans le cas des niveaux des besoins, les niveaux de risque étaient plus élevés dans le cas du groupe des détenues dites «à sécurité maximale». Plus particulièrement, la majorité (77 %) présentaient un risque «élevé» et le reste (23 %), un risque «moyen». Contrairement aux détenues de ce groupe, un certain nombre (17 %) de celles dites «à sécurité moyenne» présentaient un risque «faible», la plupart (56 %), un risque «moyen» et le reste (27 %), un risque «élevé». Comme dans le cas des détenues dites «à sécurité moyenne» et «maximale», le niveau global du risque, dans le cas des détenues dites «à sécurité minimale», correspondait à la cote de sécurité attribuée : ce risque a été jugé «faible» dans le cas de la majorité (75 %), «moyen» dans le cas de 18 % et «élevé» dans le cas de 7 % seulement. Les analyses statistiques ont confirmé que les différences relevées quant aux niveaux de risque et des besoins étaient fiables.

Ainsi, les résultats de la présente étude montrent qu'il existe des différences claires et fiables entre les détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale». Des variables multiples liées au risque et aux besoins font état de différences entre les groupes, attestant d'une progression correspondante entre le niveau de sécurité et les niveaux de risque et des besoins. Ces résultats permettent de conclure à une population carcérale de sexe féminin hétérogène, les détenues différant selon la cote de sécurité qui leur a été attribuée, ainsi qu'à l'attribution des cotes de sécurité et à la détermination du niveau de sécurité de l'établissement de placement sous garde selon les niveaux de risque et des besoins.

## Table des matières

Résumé.....	i
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste des annexes.....	vii
Introduction.....	1
Méthode.....	4
Résultats.....	6
Données démographiques.....	7
Évaluation du risque criminel.....	8
Détermination et analyse des besoins.....	11
Risque de suicide.....	26
Niveaux de risque/des besoins.....	29
Conclusions.....	31
Ouvrages de références.....	38

## Liste des tableaux

Tableau 1 :	Indicateurs choisis des antécédents criminels des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale».....	10
Tableau 2 :	Besoins des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale» déterminés lors de l'admission....	13
Tableau 3 :	Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à l'emploi recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	16
Tableau 4 :	Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs aux relations matrimoniales et familiales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	17
Tableau 5 :	Répartition d'indicateurs fiables relatifs aux fréquentations et aux relations sociales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	18
Tableau 6 :	Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à la toxicomanie recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	20
Tableau 7 :	Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à la vie sociale ou au fonctionnement dans la collectivité recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	21
Tableau 8 :	Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à l'orientation personnelle et affective recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	24

Tableau 9 :	Répartition d'indicateurs fiables relatifs à l'attitude générale recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants.....	25
Tableau 10 :	Répartition en pourcentage d'indicateurs du risque de suicide chez les délinquantes.....	28
Tableau 11 :	Répartition en pourcentage des niveaux de risque et des besoins selon la cote de sécurité.....	30

## Liste des annexes

<b>Annexe A :</b>	Liste de tous les indicateurs des besoins recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquantes.....	40
<b>Annexe B :</b>	Histogramme : Besoins déterminés chez les délinquantes sous responsabilité fédérale selon le niveau de sécurité.....	48
<b>Annexe C :</b>	Histogramme : Répartition d'indicateurs choisis dans le domaine de la toxicomanie, selon le niveau de sécurité.....	49



**ÉVALUATION DU RISQUE ET DES BESOINS CHEZ LES DÉLINQUANTES SOUS  
RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE :  
UNE COMPARAISON DES DÉTENUES DITES «À SÉCURITÉ MINIMALE»,  
«MOYENNE» ET «MAXIMALE»**

Antérieurement, il n'y avait au Canada qu'un seul établissement carcéral fédéral pour délinquantes. D'aucuns trouvaient cette situation inéquitable à l'égard des femmes purgeant une peine fédérale qui, contrairement à leurs homologues de sexe masculin, étaient souvent incarcérées loin de leur famille et de leur réseau de soutien social. En 1990, un groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale recommandait dans son rapport que la Prison des femmes soit remplacée par de petits établissements régionaux conçus et aménagés de manière à répondre à des besoins particuliers (Service correctionnel du Canada, 1990). Comme suite à cette recommandation, cinq nouveaux établissements régionaux pour femmes purgeant une peine fédérale ont été construits.

À mesure que les détenues ont été transférées dans ces nouveaux établissements, l'attribution de la cote de sécurité est devenue d'importance capitale. Bien que le Service correctionnel du Canada (SCC) ait mis en œuvre un processus détaillé d'évaluation initiale, d'aucuns soutiennent que la cote «sécurité maximale» impose aux détenues des restrictions inutiles. Ceux au point de vue plus radical affirment que les délinquantes, de façon générale, présentent un risque faible et qu'elles devraient *toutes* être logées dans un établissement à sécurité minimale.

En théorie, du moins, les détenues dites «à sécurité maximale» se voient attribuer cette cote parce qu'on suppose ou qu'il a été établi qu'elles sont violentes ou présentent un risque élevé. Celles dites «à sécurité moyenne» sont jugées présenter un risque moyen ou ont été «déclassées graduellement» du niveau «sécurité maximale» en préparation à leur mise en liberté. La cote «sécurité minimale» est réservée aux délinquantes non violentes qui présentent un risque faible ou à celles qui sont passées progressivement au niveau de sécurité minimale.

Au Canada, tous les délinquants admis dans un pénitencier fédéral subissent un processus structuré et minutieux appelé Évaluation initiale des délinquants (EID). L'EID comprend la collecte et l'analyse de renseignements spécifiques au cas concernant les antécédents criminels, personnels et de santé mentale de l'individu, sa formation générale et professionnelle, ses antécédents de toxicomanie, son adaptation à la collectivité, son attitude générale et un certain nombre d'autres facteurs qui permettent d'évaluer le risque de récidive et de déterminer les besoins du délinquant. Depuis la mise en place initiale du système en 1994, tous les renseignements recueillis lors des évaluations initiales des délinquants ont été entrés dans la base de données automatisée du Service correctionnel du Canada, qui comprend actuellement près de 6 000 évaluations.

Le processus d'EID commence par la collecte de tous les renseignements pertinents figurant, entre autres, dans les rapports de police, les transcriptions des délibérations des tribunaux, les dossiers de la Couronne, les observations du juge, les rapports présentenciels, les casiers judiciaires et les déclarations des victimes. En tout, plus de 200 indicateurs du risque et des besoins sont recensés au cours du Processus d'évaluation initiale des délinquants. Dans le cadre de l'évaluation à laquelle on procède au moment de l'admission, on examine tous les antécédents du délinquant, y compris ses caractéristiques personnelles, les influences interpersonnelles, les déterminants situationnels et les conditions environnementales (Motiuk, 1997). Ces renseignements servent à déterminer l'établissement de placement du délinquant. Le processus vise, en partie, à garantir que la cote de sécurité voulue soit attribuée à chaque délinquant.

## Méthode

Il s'agit ici d'un rapport complémentaire à celui d'une étude précédente comparant les délinquantes sous responsabilité fédérale à deux niveaux de sécurité. La première étude visait à comparer les détenues dites «à sécurité moyenne» et celles dites «à sécurité maximale»; la présente étude a élargi la portée des comparaisons aux trois cotes de sécurité (minimale, moyenne et maximale). Plus particulièrement, les comparaisons entre les groupes portaient sur différents critères y compris le risque (sécurité et évasion), les besoins criminogènes et le risque de suicide.

Aux fins de la présente étude, toutes les données disponibles sur les délinquantes sous responsabilité fédérale ont été extraites de la base de données automatisée du SCC (Système de gestion des détenus; SGD). Au 14 janvier 1997, des renseignements étaient disponibles sur le niveau de sécurité de 212 détenues selon lesquels 34 % de ces dernières (72) étaient dites «à sécurité minimale», 49 % (103), «à sécurité moyenne» et les autres 17 % (37), «à sécurité maximale». Il est intéressant de constater que les niveaux de sécurité/cotes de sécurité des délinquantes sous responsabilité fédérale sont sensiblement inférieurs à ceux des délinquants (Blanchette et Motiuk, 1997).

Les données de l'EID étaient la principale source de renseignements utilisée aux fins de cette étude. Comme on l'a déjà dit, l'EID se compose de deux éléments fondamentaux : l'évaluation du risque criminel et la Détermination et l'analyse des besoins (DAB). En outre, l'EID comporte neuf indicateurs qui permettent d'évaluer le risque de suicide. Une description plus détaillée de ces éléments figure dans une section subséquente du présent rapport.

## Résultats

Une série d'analyses statistiques nous a permis de comparer les délinquantes sous responsabilité fédérale à trois niveaux de sécurité. Plus précisément, nous avons comparé les groupes selon l'âge et la race, les antécédents criminels et le risque de sécurité, des indicateurs multiples dans sept domaines de besoins cibles et neuf indicateurs du risque de suicide. Des données démographiques étaient disponibles sur toutes les femmes, les niveaux de risque et des besoins étaient disponibles pour la majorité (89 %) de l'échantillon et les données complètes d'EID étaient disponibles concernant 67 % de l'échantillon seulement (64 %, 70 % et 65 % des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale» échantillonnées, respectivement). Nous présentons les résultats dans les sections qui suivent du présent rapport.

## **Données démographiques**

Les détenues dites «à sécurité maximale» étaient considérablement plus jeunes que celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». Dans le cas du premier groupe, elles étaient âgées de 21 à 45 ans et la moyenne d'âge était de 28,7 ans. Les détenues dites «à sécurité moyenne» étaient âgées de 20 à 63 ans, la moyenne d'âge étant de 34,2 ans. Enfin, les délinquantes dans le troisième groupe étaient âgées de 19 à 52 ans et la moyenne d'âge était de 35,8 ans. Une analyse de la répartition des délinquantes selon la race a révélé que celles ayant la cote de sécurité maximale étaient aussi plus souvent autochtones. En effet, alors que seulement 15 % des détenues dites «à sécurité moyenne» ou «minimale» étaient des Autochtones, c'était le cas de 41 % de celles dites «à sécurité maximale». Ces différences étaient fiables à  $p < 0,001$ .

## **Évaluation du risque criminel**

La composante évaluation du risque criminel de l'EID fournit des renseignements spécifiques portant sur les infractions commises dans le passé et celle à l'origine de la peine actuelle. L'évaluation du risque criminel est fondée principalement sur le casier judiciaire et fournit des renseignements spécifiques sur les infractions commises dans le passé et celle à l'origine de la peine purgée actuellement. En outre, le rapport sur le profil criminel peut aussi comprendre des renseignements spécifiques au cas portant sur d'autres détails pertinents liés aux facteurs de risque individuels. L'EID permet d'évaluer, d'après ces données, le risque global que présente chaque délinquant au moment de son admission dans un établissement fédéral.

Les niveaux de risque étaient plus élevés chez les détenues dites «à sécurité maximale», dont la vaste majorité étaient jugées présenter un risque «élevé». Ainsi, la plupart de celles dites «à sécurité moyenne» ont été évaluées comme présentant un risque «moyen» et celles dites «à sécurité minimale» étaient les plus susceptibles d'être réputées présenter un risque «faible».



Il n'était pas étonnant de constater que les détenues dites «à sécurité maximale» étaient plus susceptibles de purger une peine pour infraction avec violence que celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». En effet, alors que 75 % du premier groupe purgeaient une peine pour infraction avec violence, ce n'était le cas que de 46 % et de 17 % des détenues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale», respectivement. La majorité (71 %) des détenues dites «à sécurité maximale» avaient utilisé une arme dans la perpétration de leur(s) infraction(s), comparativement à 30 % seulement de celles dites «à sécurité moyenne» et à 13 % de celles dites «à sécurité minimale». Ces différences étaient statistiquement significatives à  $p < 0,001$ .

En outre, les analyses ont révélé des différences fiables entre les groupes selon différents critères servant à déterminer le niveau de risque d'après les antécédents criminels. De façon générale, les antécédents criminels des détenues dites «à sécurité maximale» remontaient à un âge plus jeune, plus de la moitié (54 %) ayant comparu devant un tribunal pour adolescents. Moins du tiers (30 %) de celles dites «à sécurité moyenne» et 7 % seulement de celles dites «à sécurité minimale» avaient comparu devant un tribunal pour adolescents. Nous avons relevé des différences entre les groupes également pour ce qui est de la comparution devant un tribunal pour adultes; à nouveau, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient comparu devant ces tribunaux le plus souvent, suivies de celles dites «à sécurité moyenne». On trouvera au tableau 1 les répartitions en pourcentage d'indicateurs choisis des antécédents criminels.

Tableau 1

Indicateurs choisis des antécédents criminels des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale»

	Sécurité minimale (n=46)	Sécurité moyenne (n=72)	Sécurité maximale (n=24)
<b>Comparution précédente devant un tribunal pour adolescents ***</b>	<b>7 %</b>	<b>30 %</b>	<b>54 %</b>
Surveillance communautaire ***	2 %	16 %	41 %
Garde en milieu ouvert ***	4 %	15 %	39 %
Garde en milieu fermé ***	2 %	15 %	39 %
<b>Comparution précédente devant un tribunal pour adultes *</b>	<b>48 %</b>	<b>62 %</b>	<b>79 %</b>
Surveillance communautaire *	35 %	48 %	71 %
Peine provinciale **	24 %	45 %	67 %
Peine fédérale *	7 %	20 %	29 %
<b>Total (Tribunaux pour adolescents et (ou) pour adultes) *</b>	<b>48 %</b>	<b>70 %</b>	<b>88 %</b>
<b>Décisions antérieures :</b>			
Isolement (disciplinaire) ***	4 %	24 %	48 %
Évasion/illégalement en liberté ***	0 %	12 %	29 %
Manquement aux conditions de la mise en liberté sous condition* < 6 mois depuis la dernière incarcération	9 %	25 %	38 %
< 6 mois depuis la dernière incarcération	2 %	15 %	17 %

Remarque 1 : Tests de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p<0,001

Il convient de souligner que les détenues dites «à sécurité maximale» étaient beaucoup plus susceptibles, lors d'incarcérations antérieures, d'avoir été placées en isolement pour des motifs disciplinaires, d'avoir des antécédents d'évasion et d'avoir déjà été illégalement en liberté que leurs homologues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale».

## **Détermination et analyse des besoins**

La Détermination et l'analyse des besoins (DAB), composante importante de l'EID, vise à permettre de déterminer les besoins criminogènes du délinquant. Plus particulièrement, elle porte sur toute une gamme d'aspects spécifiques au cas de la personnalité et de la situation du délinquant, et les données sont regroupées dans sept domaines cibles comprenant chacun de nombreux indicateurs : emploi (35 indicateurs), relations matrimoniales et familiales (31 indicateurs), fréquentations et relations sociales (11 indicateurs), toxicomanie (29 indicateurs), vie sociale ou fonctionnement dans la collectivité (21 indicateurs), orientation personnelle et affective (46 indicateurs), et attitude générale (24 indicateurs). Une liste complète de tous les indicateurs dans chaque domaine cible figure à l'annexe A.

Dans le cadre de la DAB, les délinquants sont évalués relativement à chaque domaine cible et une cote est attribuée selon un continuum de quatre points. Les cotes reflètent l'importance du besoin, allant de «facteur favorisant l'adaptation à la vie dans la collectivité» (ne s'applique pas aux domaines toxicomanie et orientation personnelle et affective) à «aucun besoin d'amélioration», «besoin modéré d'amélioration» et «besoin manifeste d'amélioration». Après examen minutieux de tous les indicateurs dans chaque domaine, les agents de gestion des cas évaluent le niveau global des besoins, dans chacun des sept domaines cibles. Il importe de signaler, toutefois, que l'évaluateur a une certaine marge de manœuvre. En outre, aux renseignements recueillis à l'aide des indicateurs de la DAB viennent s'ajouter des évaluations de psychologues, des observations sur le comportement et des évaluations supplémentaires.

Les cotes attribuées aux domaines cibles selon le continuum de 4 points étaient disponibles pour 61 détenues dites «à sécurité minimale», 94 «à sécurité moyenne» et toutes (37) celles dites «à sécurité maximale». Pour les besoins de la présente étude, les cotes obtenues pour chacun des sept domaines cibles ont été dichotomisées de manière à indiquer la présence ou l'absence du besoin dans le cas de chaque délinquante. Plus particulièrement, lorsque les données indiquaient un «besoin modéré d'amélioration» ou un «besoin manifeste d'amélioration», les délinquantes ont été classées comme ayant un besoin établi dans ce domaine. Par contre, lorsque les données indiquaient soit «aucun besoin d'amélioration» soit «facteur favorisant l'adaptation à la vie dans la collectivité», les délinquantes étaient classées comme n'ayant pas de besoins dans le domaine cible en question. On trouvera au tableau 2 les répartitions en pourcentage selon le niveau de sécurité. Une représentation graphique (histogramme) des répartitions en pourcentage selon le niveau de sécurité figure à l'annexe B.

**Tableau 2**

**Besoins des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale» déterminés lors de l'admission**

<i>Type de besoin</i>	<b>Sécurité minimale (n = 61)</b>	<b>Sécurité moyenne (n = 94)</b>	<b>Sécurité maximale (n = 37)</b>
<b>Emploi **</b>	67,2 %	72,3 %	97,2 %
<b>Relations matrimoniales et familiales **</b>	63,9 %	78,7 %	94,4 %
<b>Fréquentations *</b>	65,6 %	81,9 %	86,1 %
<b>Toxicomanie ***</b>	21,3 %	67,0 %	86,1 %
<b>Vie sociale ***</b>	59,0 %	75,5 %	94,4 %
<b>Orientation personnelle et affective</b>	83,6 %	92,6 %	97,2 %
<b>Attitude générale ***</b>	3,3 %	23,4 %	75,0 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Comme l'indique le tableau 2, la plupart des délinquantes sous responsabilité fédérale, quel que soit leur niveau de sécurité, ont de la difficulté dans les domaines où elles ont des besoins multiples. Cependant, des différences statistiquement fiables entre les groupes ont été relevées dans six des sept domaines cibles. En outre, dans chaque cas, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient davantage de besoins que celles dites «à sécurité moyenne». À leur tour, les détenues dans ce deuxième groupe avaient plus de problèmes que celles dites «à sécurité minimale». Les différences étaient particulièrement marquées en ce qui a trait à l'attitude générale et à la toxicomanie.

Nous avons aussi procédé à des comparaisons selon tous les indicateurs individuels de manière à pouvoir effectuer une analyse plus exacte de la nature des différences entre les groupes dans chaque domaine. Comme nous l'avons déjà dit, des données sur les indicateurs dans les différents domaines n'étaient pas disponibles pour l'ensemble de l'échantillon. Nous avons procédé partout à des comparaisons fondées sur un échantillon de 142 détenues, 46, 72 et 24 dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale», respectivement.

Environ la moitié des comparaisons effectuées de près de 200 paires selon les indicateurs des besoins ont permis d'obtenir des résultats statistiquement fiables. En outre, dans tous les cas sauf un, les détenues dites «à sécurité maximale» étaient plus susceptibles d'avoir obtenu des résultats négatifs relativement à différents indicateurs. Notamment, les indicateurs dans les domaines de la toxicomanie et de l'attitude générale ont permis d'établir des différences entre les groupes.

Dans le domaine de l'emploi, 12 des 35 comparaisons ont donné des résultats significatifs sur le plan statistique. Les détenues dites «à sécurité maximale» étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir un faible niveau d'instruction par rapport à celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». La plupart des détenues du premier groupe avaient aussi des difficultés d'apprentissage et des problèmes de concentration, ce qui n'était généralement pas le cas de celles aux niveaux de sécurité inférieurs. Les indicateurs portant sur les besoins de formation professionnelle ont révélé des tendances semblables, les détenues dites «à sécurité maximale» ayant les besoins les plus élevés, suivies de celles dites «à sécurité moyenne», puis de celles dites «à sécurité minimale». On trouvera au tableau 3 une répartition des indicateurs relatifs à l'emploi statistiquement fiables.

**Tableau 3**

**Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à l'emploi recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

Indicateurs relatifs à l'emploi	Sécurité min. (n=46)	Sécurité moy. (n=72)	Sécurité max. (n=24)
Niveau de scolarité inférieur à la 8 <sup>e</sup> année *	19,6 %	13,7 %	41,7 %
Niveau de scolarité inférieur à la 10 <sup>e</sup> année **	32,6 %	35,6 %	70,8 %
A des difficultés d'apprentissage ***	17,4 %	15,5 %	58,3 %
A des problèmes de concentration **	19,6 %	21,1 %	50,0 %
N'a pas de domaine de compétence/ métier/ profession **	47,8 %	67,1 %	83,3 %
N'est pas satisfait de son domaine de compétence, son métier, sa profession **	41,3 %	55,6 %	83,3 %
Sans emploi au moment de l'arrestation *	65,2 %	78,1 %	95,8 %
Sans emploi au moins 90 % du temps ***	28,9 %	42,5 %	79,2 %
Sans emploi au moins 50 % du temps **	48,9 %	65,8 %	91,7 %
Antécédents d'emploi instables ***	34,8 %	64,4 %	83,3 %
Pas d'antécédents professionnels **	6,5 %	24,7 %	41,7 %
Manque d'initiative *	2,2 %	6,9 %	20,8 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Dans le domaine des relations matrimoniales et familiales, sept des 31 comparaisons des indicateurs entre les groupes ont révélé des différences fiables. Dans chaque cas, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient le niveau de besoins le plus élevé. L'indicateur révélant le plus de différences entre les groupes était celui portant sur les relations négatives avec des membres de la famille (à l'exclusion des parents et des frères et sœurs) durant l'enfance. En outre, les détenues dites «à sécurité minimale» étaient plus susceptibles d'avoir des personnes à charge (80 %) que celles dites «à sécurité moyenne» (47 %) et celles dites «à sécurité maximale» (46 %). On trouvera au tableau 4 les répartitions en pourcentage des indicateurs fiables portant sur les relations matrimoniales et familiales.



**Tableau 4**

**Répartition des indicateurs fiables des besoins relatifs aux relations matrimoniales et familiales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

<b>Relations matrimoniales et familiales</b>	<b>Sécurité min. (n=46)</b>	<b>Sécurité moy. (n=72)</b>	<b>Sécurité max. (n=24)</b>
Absence de liens familiaux durant l'enfance *	10,9 %	23,6 %	37,5 %
Relation peu satisfaisante avec sa mère *	15,6 %	36,1 %	37,5 %
Relation peu satisfaisante avec son père *	31,1 %	56,9 %	58,3 %
Relations peu satisfaisantes avec ses frères et sœurs *	8,7 %	21,7 %	34,8 %
Autres relations négatives avec des proches durant l'enfance ****	13,0 %	23,2 %	54,6 %
Membres de la famille impliqués dans des activités criminelles *	30,4 %	51,4 %	62,5 %
Pas de personnes à charge ***	20,0 %	52,8 %	54,2 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Alors que le domaine de l'attitude générale comprend onze indicateurs, les comparaisons entre les groupes ont révélé que seulement trois permettaient d'établir des différences fiables selon le niveau de sécurité. Dans ces cas, à nouveau, nous avons constaté un lien linéaire entre la cote de sécurité et le niveau des besoins. Plus précisément, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient obtenu les cotes les plus négatives, suivies de celles dites «à sécurité moyenne». Par exemple, les détenues du premier groupe étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles dites «à sécurité moyenne» d'avoir en majorité des amis criminels. À leur tour, celles de ce dernier groupe étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles dites «à sécurité minimale» d'avoir en majorité des amis criminels. Nous avons relevé des tendances semblables dans le cas des indicateurs relatifs aux fréquentations ayant un problème de toxicomanie et au fait d'habiter un quartier criminogène. On trouvera au tableau 5 une répartition des indicateurs significatifs sur le plan statistique.

**Tableau 5**

**Répartition des indicateurs fiables des besoins relatifs aux fréquentations et aux relations sociales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

<b>Indicateurs relatifs aux fréquentations et aux relations sociales</b>	<b>Sécurité min. (n=46)</b>	<b>Sécurité moy. (n=72)</b>	<b>Sécurité max. (n=24)</b>
Fréquenté des toxicomanes ***	37,8 %	64,8 %	87,0 %
A en majorité des amis criminels ***	11,1 %	28,6 %	60,9 %
Habite un quartier criminogène **	17,4 %	30,0 %	55,0 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Tous les indicateurs portant sur le domaine de la toxicomanie sauf deux (27 sur 29) ont révélé des différences fiables entre les groupes. En outre, la majorité des indicateurs dans ce domaine ont permis d'établir des différences très distinctes. À nouveau, nous avons constaté une tendance linéaire témoignant d'un lien fort entre le niveau de sécurité et un résultat négatif. Plus précisément, plus le niveau de sécurité était élevé, plus l'était également le niveau des besoins. Cette tendance était évidente à la fois pour la consommation d'alcool et la consommation de drogue.

La majorité des détenues dites «à sécurité maximale» (entre 60 % et 70 %, environ) ont été évaluées comme ayant un problème de toxicomanie qui a eu une incidence importante sur divers aspects de leur vie, y compris l'emploi, les relations matrimoniales et familiales, les relations sociales, la santé et le statut juridique. Cela était le cas d'un plus petit nombre de détenues dites «à sécurité moyenne» (entre 35 et 45 %, environ) et d'un nombre encore plus petit de détenues dites «à sécurité minimale» (de 10 % à 20 %). Des profils semblables ont été établis d'après les indicateurs portant sur la consommation d'alcool, même si les niveaux des besoins étaient un peu plus faibles chez les détenues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité maximale».

On trouvera au tableau 6 une répartition des indicateurs fiables relatifs à la toxicomanie. Pour mieux illustrer encore le lien linéaire entre la cote de sécurité et le pourcentage de détenues ayant un problème, on trouvera, à l'annexe C, un histogramme indiquant la répartition d'indicateurs fiables dans le domaine de la toxicomanie (drogue).

Tableau 6

Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à la toxicomanie recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs relatifs à la toxicomanie	Sécurité min. (n=46)	Sécurité moy. (n=72)	Sécurité max. (n=24)
Problèmes d'alcool ***	19,6 %	49,3 %	70,8 %
A commencé à boire à un jeune âge ***	13,0 %	38,4 %	66,7 %
Consomme de l'alcool régulièrement ***	6,7 %	28,6 %	52,2 %
A des antécédents d'excès d'alcool ***	15,2 %	36,6 %	66,7 %
Consommation à la fois d'alcool et de drogues ***	13,0 %	37,5 %	62,5 %
Consommation excessive d'alcool durant les loisirs ***	8,9 %	33,8 %	60,9 %
Consommation excessive d'alcool lors d'activités sociales ***	15,2 %	31,9 %	60,9 %
Consomme de l'alcool pour réduire le stress ***	11,1 %	41,7 %	65,2 %
Consommation d'alcool nuit à l'emploi ***	13,0 %	19,7 %	41,7 %
Consommation d'alcool nuit aux relations matrimoniales ou familiales ***	15,2 %	31,0 %	60,9 %
Consommation d'alcool a une incidence négative sur sa vie sociale ***	6,5 %	26,8 %	52,2 %
Consommation d'alcool nuit à la santé *	15,2 %	20,8 %	43,5 %
Consommation d'alcool l'a amené à enfreindre la loi ***	13,0 %	41,7 %	62,5 %
Problèmes de drogue ***	30,4%	64,4%	83,3%
A commencé à consommer des drogues à un jeune âge ***	10,9%	39,7%	75,0%
A consommé des drogues régulièrement ***	8,7%	36,1%	66,7%
Consommation excessive de drogues à l'occasion ***	17,4%	38,4%	75,0%
A consommé différentes drogues en même temps ***	10,9%	38,9%	62,5%
Consommation de drogues durant les loisirs ***	13,0%	43,8%	70,8%
Consommation de drogues lors d'activités sociales ***	15,2%	45,2%	73,9%
Consomme des drogues pour réduire le stress ***	21,7%	50,7%	79,2%
Consommation de drogues nuit à l'emploi ***	11,1%	22,2%	58,3%
Consommation de drogues nuit aux relations matrimoniales et familiales ***	19,6%	44,4%	69,6%
Consommation de drogues nuit à la santé ***	15,2%	33,3%	60,9%
Consommation de drogues l'a amené à enfreindre la loi ***	19,6%	51,4%	70,8%
A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie **	21,7%	42,5%	60,9%

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Dans l'ensemble, pour ce qui est de la vie sociale ou du fonctionnement dans la collectivité, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient les besoins les plus élevés. Nous avons relevé des différences entre les groupes notamment dans le domaine du logement, où nous avons constaté des changements fréquents de logement chez environ 71 % de ces détenues comparativement à environ la moitié de celles dites «à sécurité moyenne» et à moins du tiers de celles dites «à sécurité minimale». En outre, 35 % des détenues du premier groupe ont été évaluées comme ayant un logement mal entretenu, alors que cela était le cas de quelques détenues seulement du groupe de celles dites «à sécurité moyenne» et d'une seule détenue dite «à sécurité minimale». On trouvera au tableau 7 ci-dessous une répartition des indicateurs fiables relatifs à la vie sociale ou au fonctionnement dans la collectivité.

**Tableau 7**

**Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à la vie sociale ou au fonctionnement dans la collectivité recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

Indicateurs relatifs au fonctionnement dans la collectivité	Sécurité min. (n=46)	Sécurité moy. (n=72)	Sécurité max. (n=24)
Changements fréquents de logement ***	31,9 %	45,8 %	70,8 %
Logement mal entretenu ***	2,3 %	12,7 %	35,0 %
A des dettes **	46,7 %	20,3 %	19,1 %
N'a pas de compte en banque *	27,3 %	53,9 %	81,0 %
N'a pas de bien(s) donné(s) en nantissement *	62,2 %	68,6 %	90,9 %
Évaluation précédente du fonctionnement dans la collectivité **	2,3 %	8,8 %	27,3 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Il convient de signaler que, comparativement aux détenues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité maximale», celles dites «à sécurité minimale» étaient le plus susceptibles d'avoir des dettes. Ces résultats diffèrent de ceux de toutes les autres comparaisons entre les groupes d'après les indicateurs, où les détenues dites «à sécurité minimale» ont obtenu le moins de résultats négatifs. Il n'est pas clair à quoi tient ce résultat, mais il y aurait peut-être un lien avec les constatations selon lesquelles les détenues dites «à sécurité minimale» sont aussi plus susceptibles d'avoir un compte en banque et des biens donnés en nantissement. Plus précisément, un niveau de vie plus élevé suppose la possession de biens (donnés en nantissement), ce qui exige un compte en banque et, souvent, suppose une dette.

Les indicateurs relatifs à l'orientation personnelle et affective, de nouveau, ont révélé que les détenues dites «à sécurité maximale» avaient plus de besoins que celles dites «à sécurité moyenne» et «minimale». Les indicateurs portant sur les problèmes de cognition ont révélé plusieurs différences entre les groupes, selon lesquelles les détenues dites «à sécurité maximale» avaient de la difficulté à résoudre les problèmes interpersonnels, établissaient des objectifs irréalistes, n'avaient pas de considération pour les autres et étaient impulsives. Ce groupe était aussi caractérisé par l'absence de mécanismes d'adaptation efficaces, comme en témoignait une plus grande tendance à mal tolérer le stress, à avoir de la difficulté à résoudre les conflits et à mal gérer le temps. En outre, nous avons constaté un lien linéaire entre le niveau de sécurité et l'évaluation de la délinquante comme étant agressive, peu souple, hostile, manipulative, amatrice de sensations fortes et irréfléchie. De plus, les détenues dites «à sécurité maximale» avaient proportionnellement plus de problèmes sexuels, allant de la performance aux attitudes et aux préférences. Enfin, les détenues classées au niveau de sécurité plus élevé avaient plus souvent des problèmes de santé mentale et faisaient plus souvent l'objet d'interventions sur ce plan. Les détenues dites «à sécurité maximale» étaient nettement plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'un diagnostic de troubles (dans le passé et à l'heure actuelle), d'avoir déjà fait l'objet d'évaluations pour déceler les problèmes d'ordre personnel et psychologique, de s'être vu prescrire des médicaments par un psychiatre (dans le passé et actuellement), d'avoir été hospitalisées pour des motifs psychiatriques et d'avoir fait l'objet de consultations externes pour des

problèmes de santé mentale. Bien que les détenues dites «à sécurité moyenne» avaient moins souvent obtenu des résultats négatifs relativement à ces indicateurs, la différence la plus évidente était celle entre les détenues dites «à sécurité minimale» et celles aux niveaux de sécurité plus élevés. On trouvera au tableau 8 une répartition en pourcentage des indicateurs fiables des besoins relatifs à l'orientation personnelle et affective.

**Tableau 8**

**Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à l'orientation personnelle et affective recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

Indicateurs relatifs à l'orientation personnelle et affective	Sécurité min. (n=46)	Sécurité moy. (n=72)	Sécurité max. (n=24)
A de la difficulté à résoudre les problèmes interpersonnels ***	26,1 %	54,2 %	87,5 %
Établit des objectifs irréalistes ***	2,2 %	12,7 %	37,5 %
N'a pas de considération pour les autres ***	2,2 %	18,3 %	50,0 %
Impulsive ***	47,8 %	69,4 %	91,7 %
Peu souple *	6,5 %	18,3 %	34,8 %
Agressive ***	6,5 %	35,2 %	70,8 %
Tolère mal le stress ***	45,7 %	65,3 %	91,7 %
Difficulté à résoudre les conflits ***	33,3 %	66,7 %	91,7 %
Gère mal le temps ***	4,4 %	9,9 %	40,9 %
Tolère mal les frustrations ***	8,7 %	42,3 %	66,7 %
Hostile ***	8,9 %	27,8 %	58,3 %
Craintes irraisonnées **	6,5 %	16,9 %	36,4 %
Amatrice de sensations fortes ***	8,9 %	22,9 %	50,0 %
Irréfléchie ***	8,7 %	37,5 %	47,8 %
Peu consciencieuse ***	0,0 %	11,4 %	29,2 %
Manipulatrice **	10,9 %	27,1 %	50,0 %
A des difficultés de performance sexuelle *	2,3 %	4,6 %	18,2 %
Préférences sexuelles inconvenantes *	0,0 %	1,4 %	9,1 %
Attitudes sexuelles présentant un problème **	2,2 %	4,4 %	22,7 %
Mentalement faible *	0,0 %	1,4 %	9,1 %
Reconnue comme ayant des troubles mentaux dans le passé **	11,1 %	26,5 %	47,8 %
Actuellement reconnue comme ayant des troubles mentaux *	6,7 %	15,3 %	31,8 %
Évaluation(s) antérieure(s), problèmes affectifs/ personnels ***	22,7 %	49,3 %	72,7 %
Médicaments prescrits dans le passé ***	28,3 %	62,0 %	73,9 %
Médicaments prescrits actuellement **	17,4 %	41,7 %	47,8 %
Hospitalisation dans le passé pour des motifs psychiatriques ***	13,0 %	34,3 %	54,6 %
Consultations externes dans le passé *	19,6 %	40,9 %	50,0 %
Participation aux programmes dans le passé **	18,2 %	29,6 %	58,3 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001



Enfin, nous avons procédé à de multiples comparaisons entre les groupes pour examiner les différences révélées par les indicateurs dans le domaine des besoins relatifs à l'attitude générale. Sur le plan des attitudes antisociales, 14 comparaisons sur 24 ont révélé des différences claires et fiables entre les groupes. Comme dans les cas des autres domaines, les indicateurs ont révélé que les détenues dites «à sécurité maximale» avaient le plus de problèmes. À nouveau, une tendance linéaire s'est dégagée, les détenues dites «à sécurité moyenne» ayant un niveau de besoins moyen et celles dites «à sécurité minimale» ayant peu de besoins dans le domaine de l'attitude générale. On trouvera au tableau 9 une répartition des indicateurs fiables des besoins relatifs à ce domaine.

**Tableau 9**

**Répartition d'indicateurs fiables des besoins relatifs à l'attitude générale recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants**

Indicateurs relatifs à l'attitude générale	Sécurité min. (n=46)	Sécurité moy. (n=72)	Sécurité max. (n=24)
Attitude négative envers la loi ***	0,0 %	14,1 %	54,2 %
Attitude négative envers la police ***	4,4 %	11,8 %	45,8 %
Attitude négative envers les tribunaux ***	6,7 %	19,1 %	45,8 %
Attitude négative envers les services correctionnels***	0,0 %	12,9 %	56,5 %
Attitude négative envers la surveillance communautaire ***			
Attitude négative envers la réadaptation ***	2,3 %	6,0 %	41,7 %
Le travail est sans valeur **			
Valorise la toxicomanie ***	0,0 %	1,4 %	33,3 %
Les compétences psychosociales de base sont sans valeur**	2,2 %	5,6 %	26,1 %
	8,7 %	18,3 %	54,2 %
Pas de respect pour les effets personnels des autres **	2,2 %	4,2 %	20,8 %
Pas de respect pour la propriété publique **			
Appuie la violence instrumentale ***	0,0 %	5,6 %	20,8 %
N'a pas de but **			
Anti-conformiste ***	2,2 %	9,7 %	25,0 %
	0,0 %	10,0 %	37,5 %
	15,9 %	36,6 %	70,8 %
	15,2 %	28,2 %	70,8 %

Remarque : Test de signification du chi carré; \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001

Comme l'indique le tableau 9, environ la moitié des détenues dites «à sécurité maximale» avaient des attitudes négatives envers la loi, la police, les tribunaux, les services correctionnels, la surveillance communautaire et la réadaptation. En outre, la plupart de ces délinquantes valorisaient la toxicomanie. Comme dans les cas des comparaisons précédentes des indicateurs dans les différents domaines recensés, il y avait un lien étroit entre les résultats négatifs et la cote de sécurité, les détenues dites «à sécurité maximale», «moyenne» et «minimale» ayant, respectivement, des besoins élevés, moyens et minimes.

### **Risque de suicide**

Dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants, on recense au moment de l'admission neuf indicateurs précis du risque de suicide. Ensemble, ils permettent de déterminer si le délinquant : 1) est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue ou présente des symptômes de manque, 2) présente des symptômes de dépression, 3) a exprimé une intention de se suicider, 4) a dressé un plan de suicide, 5) a des tendances suicidaires, 6) a déjà tenté de se suicider, 7) a bénéficié récemment d'interventions psychiatriques ou psychologiques, 8) a subi récemment la perte d'une relation ou le décès d'un parent proche ou 9) a des problèmes d'ordre juridique qui l'inquiètent excessivement.

Les données portant sur le risque de suicide étaient disponibles pour 47, 70 et 24 détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale», respectivement. Selon les résultats des comparaisons de tous les indicateurs du risque de suicide, les détenues dites «à sécurité maximale» présentaient un risque plus élevé de suicide que celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». Quatre des neuf comparaisons effectuées ont révélé des différences statistiquement fiables entre les groupes.

Bien que seulement environ 12 % des délinquantes dans chaque groupe ont été évaluées au moment de l'admission comme «pouvant avoir des tendances suicidaires», la majorité des détenues dites «à sécurité maximale» avaient déjà tenté de se suicider. De façon générale, cela n'était pas le cas également des détenues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». On trouvera au tableau 10 la répartition en pourcentage de tous les indicateurs du risque de suicide.

**Tableau 10**

**Répartition en pourcentage d'indicateurs du risque de suicide chez les délinquantes**

<b>Indicateurs du risque de suicide</b>	<b>Sécurité min. (n=47)</b>	<b>Sécurité moy. (n=70)</b>	<b>Sécurité max. (n=24)</b>
Peut avoir des tendances suicidaires	10,6 %	11,4 %	12,5 %
A déjà tenté de se suicider ***	19,6 %	42,0 %	70,8 %
A exprimé l'intention de se suicider ***	8,5 %	1,4 %	25,0 %
Manifeste des symptômes de dépression **	23,9 %	8,6 %	34,8 %
Est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue; symptômes de manque	8,7 %	5,7 %	13,6 %
A dressé un plan de suicide	0,0 %	1,4 %	4,2 %
A bénéficié récemment d'interventions psychiatriques ou psychologiques **	19,2 %	29,4 %	56,5 %
Perte récente d'une relation/décès d'un parent proche	12,8 %	18,6 %	20,8 %
A des problèmes d'ordre juridique qui l'inquiètent excessivement	8,7 %	13,4 %	25,0 %

Remarque : \*p< 0,05; \*\*p<0,01; \*\*\*p< 0,001; les chiffres des indicateurs peuvent varier légèrement.

À nouveau, les comparaisons entre les groupes ont révélé que les détenues dites «à sécurité maximale» avaient le plus de problèmes comparativement à celles dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité minimale». Il importe de souligner que, selon trois indicateurs («manifeste des symptômes de dépression», «a exprimé l'intention de se suicider» et «est sous l'effet d'alcool ou de drogue; présente des symptômes de manque»), les détenues dites «à sécurité minimale» présentaient un risque de suicide plus élevé que celles dites «à sécurité moyenne».

## Niveaux de risque/des besoins

Au moment de l'admission, on détermine le niveau global des besoins de chaque délinquant (niveau «faible», «moyen» ou «élevé»). Comme dans le cas de l'évaluation du risque criminel (niveau global de risque), d'après les résultats, aucune des détenues dites «à sécurité maximale» n'était jugée avoir un niveau global de besoins «faible». Une minorité avaient un niveau de besoins «moyen» et la plupart (86 %), un niveau «élevé».

La plupart des détenues dites «à sécurité moyenne» ont été évaluées comme ayant un niveau de besoins «moyen» ou «élevé». Toutefois, contrairement à celles dites «à sécurité maximale», un petit nombre ont aussi été évaluées comme ayant un niveau de besoins «faible». Dans le cas de la plupart des détenues dites «à sécurité moyenne», le niveau de risque a été jugé «moyen»; dans certains cas seulement, il a été jugé «faible» ou «élevé».

Comme dans le cas de leurs homologues dites «à sécurité moyenne» et «à sécurité maximale», la plupart des détenues dites «à sécurité minimale» ont été évaluées comme ayant des niveaux de risque et de besoins correspondant à leur cote de sécurité. Plus précisément, environ les trois quart ont été jugées présenter un risque «faible» et environ les deux tiers, comme ayant un niveau de besoins «faible».

Les analyses ont révélé que les différences des niveaux de risque et des besoins entre les groupes sont extrêmement fiables. On trouvera au tableau 11 une répartition en pourcentage des niveaux de risque et des besoins évalués au moment de l'admission.

Tableau 11

Répartition en pourcentage des niveaux de risque et des besoins selon la cote de sécurité

<b>NIVEAU DE RISQUE/DES BESOINS :</b>	<b>Sécurité minimale</b>		<b>Sécurité moyenne</b>		<b>Sécurité maximale</b>	
	(60)	%	(93)	%	(35)	%
Risque faible/besoins faibles	32	53,3 %	11	11,8 %	0	0,0 %
Risque faible/besoins moyens	11	18,3 %	5	5,4 %	0	0,0 %
Risque faible/besoins élevés	2	3,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>74,9 %</b>	<b>16</b>	<b>17,2 %</b>	<b>0</b>	<b>0,0 %</b>
Risque moyen/besoins faibles	5	8,3 %	5	5,4 %	0	0,0 %
Risque moyen/besoins moyens	4	6,7 %	23	24,7 %	4	11,4 %
Risque moyen/besoins élevés	2	3,3 %	24	25,8 %	4	11,4 %
<b>Total partiel</b>	<b>11</b>	<b>18,3 %</b>	<b>52</b>	<b>55,9 %</b>	<b>8</b>	<b>22,8 %</b>
Risques élevés/besoins faibles	1	1,7 %	1	1,1 %	0	0,0 %
Risques élevés/besoins moyens	1	1,7 %	8	8,6 %	1	2,9 %
Risques élevés/besoins élevés	2	3,3 %	16	17,2 %	26	74,3 %
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>6,7 %</b>	<b>25</b>	<b>26,9 %</b>	<b>27</b>	<b>77,2 %</b>

Remarque : p<0,001

## **Conclusions**

La présente étude vient s'ajouter à une étude effectuée précédemment comparant les détenues dites «à sécurité maximale» et celles dites «à sécurité moyenne» (Blanchette, 1997). Les résultats de ces comparaisons ont révélé de nombreuses différences fiables entre ces groupes pour ce qui est de différents aspects du risque, des besoins et du risque de suicide. Plus précisément, comparativement aux détenues dites «à sécurité moyenne», celles dites «à sécurité maximale» présentaient un risque plus élevé, avec des besoins plus élevés et présentaient un plus grand risque de suicide. Ces résultats nous ont amenés à vouloir déterminer s'il existe un lien linéaire clair entre les trois niveaux de sécurité et les facteurs variables de risque et des besoins évalués à l'admission.

Selon les résultats de la présente étude, plus le niveau de sécurité est élevé, plus nombreux sont les facteurs multiples de risque et des besoins évalués à l'admission dans un établissement fédéral. En outre, les délinquantes sous responsabilité fédérale dites «à sécurité maximale» présentent manifestement un risque de suicide plus élevé que leurs homologues aux niveaux de sécurité inférieurs. Les résultats des comparaisons du risque de suicide chez les détenues dites «à sécurité moyenne» et chez celles dites «à sécurité minimale» étaient moins convaincants, même si les données indiquaient des tendances dans la même direction. Néanmoins, le fait que les détenues dites «à sécurité maximale» sont jugées présenter un risque de suicide plus élevé pourrait avoir d'importantes répercussions sur le plan pratique. Dans le cas des délinquantes en particulier, on a établi un lien entre l'automutilation et la récidive (Bonta, Pang & Wallace-Capretta, 1995) y compris la récidive avec violence (Blanchette & Motiuk, 1995).



Les comparaisons des évaluations des besoins globaux ont révélé des différences statistiquement fiables entre les groupes dans les domaines suivants : l'emploi, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations, la toxicomanie, la vie sociale ou le fonctionnement dans la collectivité, et l'attitude générale. Nous avons constaté des liens linéaires clairs selon lesquels plus le niveau des besoins était élevé, plus l'était également le niveau de sécurité. Bien que nous n'ayons constaté aucune différence fiable dans le niveau global des besoins dans le domaine cible «orientation personnelle et affective», les résultats des statistiques témoignent d'une tendance dans la même direction. En outre, il est très probable que l'absence de fiabilité statistique dans ce domaine s'explique par le niveau de besoins élevé de *tous* les groupes. Ensemble, ces données soulignent le caractère hétérogène des groupes de détenues selon le niveau de sécurité.

Les analyses de micro-niveau des indicateurs des besoins ont révélé des différences particulièrement importantes entre les groupes dans les domaines de la toxicomanie et de l'attitude générale. Une représentation graphique (annexe C) montre le lien linéaire qui existe entre divers indicateurs relatifs à la toxicomanie (drogue) et le niveau de sécurité. Il convient également de souligner le plus grand nombre de détenues dites «à sécurité maximale» qui ont des problèmes de toxicomanie : on a établi un lien entre la toxicomanie et les problèmes d'adaptation en foyer de transition (Moczydlowski, 1980) ainsi que la récidive (Lambert et Madden, 1975). Ainsi, il convient de souligner la nécessité de programmes structurés et intensifs de traitement de la toxicomanie, particulièrement pour les délinquantes ayant une cote de sécurité élevée.

Pour ce qui est de l'attitude antisociale, environ la moitié des détenues dites «à sécurité maximale» avaient des attitudes négatives envers la loi, la police, les tribunaux, les services correctionnels, la surveillance communautaire et la réadaptation. Cependant, cela était le cas de très peu de celles dites «à sécurité moyenne» et de virtuellement aucune des détenues dites «à sécurité minimale». On retrouve cette constatation importante dans les études effectuées dans le passé qui ont révélé un lien étroit entre les attitudes antisociales et le comportement (Andrews et Bonta, 1994).

Comme nous l'avons déjà dit, environ la moitié (~200) des comparaisons entre les groupes des indicateurs dans les différents domaines ont donné des résultats fiables. Toutefois, il est utile de signaler que, même dans les cas où aucune constatation significative sur le plan statistique n'a été relevée, les données attestaient de tendances dans la même direction. Plus précisément, abstraction faite de leur fiabilité statistique, les données ont révélé que les détenues dites «à sécurité maximale» avaient les niveaux de besoins les plus élevés, suivies de celles dites «à sécurité moyenne», puis de celles dites «à sécurité minimale».

Les résultats de la présente étude expliquent certaines différences fondamentales entre les détenues dites «à sécurité maximale», celles dites «à sécurité moyenne» et celles dites «à sécurité minimale». Les analyses effectuées dans le cadre de la présente étude ont fait état de la diversité entre ces trois groupes, les résultats permettant de conclure à un niveau de risque et des besoins plus élevés dans le cas des détenues dites «à sécurité maximale».

L'EID est un processus structuré et complet qui permet de recenser un vaste éventail de facteurs, y compris le niveau de sécurité de l'établissement de placement, de manière à garantir la gestion efficace du cas. Le fait que les mesures du risque et des besoins globaux sont fondées sur des scores composites plutôt que sur une seule variable a d'importantes répercussions. En premier lieu, les délinquants ayant peu de besoins criminogènes ou ayant plusieurs problèmes dans un domaine donné ne seront pas jugés avoir un niveau de besoins «élevé». De même, le niveau du risque global est fondé sur *diverses* composantes, y compris les antécédents criminels en tant que jeune contrevenant et en tant qu'adulte, la multicriminalité et la gravité des infractions commises, les évasions et les problèmes disciplinaires en établissement ou l'adaptation au milieu carcéral. À nouveau, cela permet de conclure que le délinquant au niveau de risque/des besoins élevé selon un indicateur particulier (ou un groupe particulier d'indicateurs) ne sera pas nécessairement jugé présenter «un risque élevé».

Néanmoins, les analyses comportant des répartitions en pourcentage des niveaux de risque/des besoins globaux attestent d'une divergence entre les groupes pour ce qui est du lien linéaire avec le niveau de sécurité. Ces données mettent en doute l'assertion selon laquelle toutes les délinquantes présentent un risque faible et devraient être hébergées dans des établissements à niveau de sécurité peu élevé. En outre, ces résultats vont à l'encontre de l'argument selon lequel la cote «sécurité maximale» impose des restrictions inutiles aux délinquantes.

Comme nous l'avons déjà dit, la présente étude est fondée sur *toutes* les données disponibles sur les délinquantes sous responsabilité fédérale. Les résultats des analyses statistiques en sont d'autant plus fiables. Pour terminer, il semble que l'on attribue d'une manière équitable les cotes de sécurité tout en gérant le risque comme il se doit.

## Ouvrages de référence

Andrews, D., et Bonta, J. (1994). The Psychology of Criminal Conduct. Cincinnati: Anderson Publishing Co.

Blanchette, K. (1997). Les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale sous responsabilité fédérale. Rapport de recherche n° R-55. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Blanchette, K., et Motiuk, L.L. (1995). Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach. Communication faite au Congrès annuel de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown, Î.-P.-É.

Blanchette, K., et Motiuk, L.L. (1997). Détenus à sécurité maximale sous responsabilité fédérale : comparaison entre les sexes. Rapport de recherche n° R-53. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Bonta, J., Pang, B., et Wallace-Capretta, S. (1995). Predictors of recidivism among incarcerated female offenders. The Prison Journal, 75 (3), pp. 227 à 293.

Service correctionnel du Canada (1990). La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. Ottawa : auteur.

Lambert, L.R., et Madden, P.G. (1975). Adult Female Offenders Before-During-After Incarceration: Summary, Conclusions and Recommendations. Ministère des Services correctionnels de l'Ontario.

Moczydlowski, K. (1980). Predictions of success in a correctional halfway house for youthful and adult offenders. Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behaviour Technology and Methods and Therapy, 26, pp. 59 à 72.

Motiuk, L.L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants, Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, 9 (1), pp. 18 à 22.

## Annexe A

Liste des indicateurs dans le domaine de la formation et de l'emploi recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Niveau de scolarité inférieur à la 8<sup>e</sup> année
- 2) Niveau de scolarité inférieur à la 10<sup>e</sup> année
- 3) Pas de diplôme d'études secondaires
- 4) Difficultés d'apprentissage
- 5) A des problèmes d'apprentissage
- 6) A une déficience physique qui nuit à l'apprentissage
- 7) A des problèmes de mémoire
- 8) A des problèmes de concentration
- 9) A de la difficulté à lire
- 10) A de la difficulté à écrire
- 11) A de la difficulté à calculer
- 12) A de la difficulté à comprendre des instructions
- 13) Pas de domaine de compétence, de métier ou de profession
- 14) N'est pas satisfait de son domaine de compétence, son métier ou sa profession
- 15) A des problèmes d'ordre physique qui nuisent au travail
- 16) Sans emploi au moment de l'arrestation
- 17) Sans emploi au moins 90 % du temps
- 18) Sans emploi au moins 50 % du temps
- 19) A des antécédents d'emploi instables
- 20) Souvent en retard au travail
- 21) A un dossier de faible assiduité
- 22) N'a pas d'antécédents professionnels
- 23) A de la difficulté à satisfaire aux exigences établies
- 24) Manque d'initiative
- 25) A quitté un emploi sans en avoir un autre
- 26) A été licencié
- 27) A été congédié
- 28) Le salaire était insuffisant
- 29) Ne bénéficie pas des avantages sociaux liés à l'emploi
- 30) Pas de sécurité d'emploi
- 31) A des problèmes avec les collègues au travail
- 32) A des problèmes avec les superviseurs
- 33) Évaluation(s) professionnelle(s) antérieure(s)
- 34) A participé à des programmes d'emploi
- 35) A mené à bien un programme de formation professionnelle



Liste des indicateurs dans le domaine des relations matrimoniales et familiales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Absence de liens familiaux durant l'enfance
- 2) Mère absente durant l'enfance
- 3) Relations négatives avec la mère durant l'enfance
- 4) Père absent durant l'enfance
- 5) Relations négatives avec le père durant l'enfance
- 6) Relations dysfonctionnelles avec les parents durant l'enfance
- 7) Violence conjugale durant l'enfance
- 8) Relations négatives avec les frères et soeurs durant l'enfance
- 9) Autres relations négatives avec les proches durant l'enfance
- 10) Membres de la famille impliqués dans des activités criminelles
- 11) Actuellement célibataire
- 12) A été marié/conjoint de fait dans le passé
- 13) Insatisfait de sa relation actuelle
- 14) Des problèmes financiers nuisent à la (aux) relation(s)
- 15) Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à la relation
- 16) Des problèmes de communication nuisent à la relation
- 17) A été victime de violence conjugale
- 18) A été l'instigateur de violence conjugale
- 19) N'a pas de responsabilités parentales
- 20) Est incapable d'assumer des responsabilités parentales
- 21) Ne contrôle pas adéquatement le comportement de l'enfant
- 22) Se considère incapable de contrôler le comportement de l'enfant
- 23) Surveille l'enfant inadéquatement
- 24) Ne participe pas aux activités avec l'enfant
- 25) Manque de compréhension du développement de l'enfant
- 26) La famille ne fonctionne pas bien en tant qu'unité familiale
- 27) A été arrêté pour mauvais traitements infligés à un enfant
- 28) A été arrêté pour inceste
- 29) Évaluation(s) antérieure(s) des relations familiales ou conjugales
- 30) A participé à une thérapie familiale ou conjugale
- 31) A mené à bien un programme d'intervention familiale ou conjugale

Liste des indicateurs dans le domaine des fréquentations et des relations sociales recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Isolé sur le plan social
- 2) Fréquente des toxicomanes
- 3) Nombreuses connaissances criminelles
- 4) A en majorité des amis criminels
- 5) A été affilié à un gang
- 6) Habite un quartier criminogène
- 7) N'adhère à aucun groupe communautaire
- 8) Les relations sont décrites comme étant prédatrices
- 9) Souvent victimisé dans les relations sociales
- 10) Facilement influençable
- 11) A de la difficulté à communiquer avec les autres

Liste des indicateurs dans le domaine de la toxicomanie recensée dans le cadre  
du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Problèmes d'alcool
- 2) A commencé à boire à un jeune âge
- 3) Boit régulièrement
- 4) A des antécédents d'excès d'alcool
- 5) Consommation à la fois d'alcool et de drogue
- 6) Consommation excessive d'alcool durant les loisirs
- 7) Consommation excessive d'alcool lors d'activités sociales
- 8) Boit pour réduire le stress
- 9) Consommation d'alcool nuit à l'emploi
- 10) Consommation d'alcool nuit aux relations matrimoniales ou familiales
- 11) Consommation d'alcool nuit aux relations sociales
- 12) Consommation d'alcool l'a mené à enfreindre la loi
- 13) Consommation d'alcool nuit à la santé
- 14) Consommation excessive de drogues
- 15) A commencé à consommer des drogues à un jeune âge
- 16) Consomme des drogues régulièrement
- 17) Consommation excessive de drogues à l'occasion
- 18) A consommé différentes drogues en même temps
- 19) Consommation de drogues durant les loisirs
- 20) Consommation de drogues lors d'activités sociales
- 21) Consomme des drogues pour réduire le stress
- 22) Consommation de drogues nuit à l'emploi
- 23) Consommation de drogues nuit aux relations matrimoniales/familiales
- 24) Consommation de drogues nuit à la vie sociale
- 25) Consommation de drogues l'a amené à enfreindre la loi
- 26) Consommation de drogues nuit à la santé
- 27) Évaluations antérieures en matière de toxicomanie
- 28) A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie
- 29) A mené à bien un traitement pour toxicomanie

Liste des indicateurs dans le domaine du fonctionnement dans la collectivité recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Changements fréquents de logement
- 2) Logement mal entretenu
- 3) A une mauvaise présentation
- 4) A une mauvaise hygiène personnelle
- 5) A des problèmes physiques
- 6) A des problèmes dentaires
- 7) A des problèmes d'alimentation
- 8) Difficulté à payer ses factures
- 9) A des dettes
- 10) N'a pas de compte en banque
- 11) N'a pas de crédit
- 12) N'a pas de bien(s) donné(s) en nantissement
- 13) A des problèmes de communication écrite
- 14) Incapable de communiquer verbalement
- 15) Pas de passe-temps
- 16) Ne participe pas à des activités organisées
- 17) Inconscient de l'existence des services sociaux
- 18) A eu recours à l'assistance sociale
- 19) Évaluation antérieure du fonctionnement dans la collectivité
- 20) A participé à un programme d'acquisition de compétences psychosociales
- 21) A mené à bien un programme d'acquisition de compétences psychosociales

Liste des indicateurs dans le domaine de l'orientation personnelle et affective recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Se sent particulièrement important
- 2) Problèmes liés à l'apparence physique
- 3) Les liens familiaux présentent des problèmes
- 4) L'apparence ethnique présente un problème
- 5) Sa religion présente un problème
- 6) Affilié à un gang
- 7) Incapable de reconnaître ses problèmes
- 8) A de la difficulté à résoudre les problèmes interpersonnels
- 9) Incapable de se donner des choix
- 10) Inconscient des conséquences
- 11) Établit des objectifs irréalistes
- 12) N'a pas de considération pour les autres
- 13) Inconscient des autres
- 14) Impulsif
- 15) Incapable de comprendre les sentiments des autres
- 16) Pensée étroite et rigide
- 17) Agressif
- 18) Difficulté à s'affirmer
- 19) Difficulté à résister au stress
- 20) Difficulté à résoudre les conflits
- 21) Gère mal le temps
- 22) Le goût du jeu présente un problème
- 23) Tolère mal les frustrations
- 24) Hostile
- 25) Craintes irraisonnées
- 26) Prend des risques inconsidérés
- 27) Amateur de sensations fortes
- 28) Irréfléchi
- 29) Peu consciencieux
- 30) Manipulateur
- 31) A des difficultés de performance sexuelle
- 32) Problème d'identité sexuelle
- 33) Préférences sexuelles inconvenantes
- 34) Attitudes sexuelles présentant un problème
- 35) Mentalement faible
- 36) Reconnu comme ayant des troubles mentaux dans le passé
- 37) Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux
- 38) Évaluations antérieures, problèmes affectifs/personnels
- 39) Médicaments prescrits dans le passé
- 40) Médicaments prescrits actuellement
- 41) Hospitalisation dans le passé
- 42) Hospitalisation présentement
- 43) Consultations externes dans le passé
- 44) Consultations externes avant l'admission

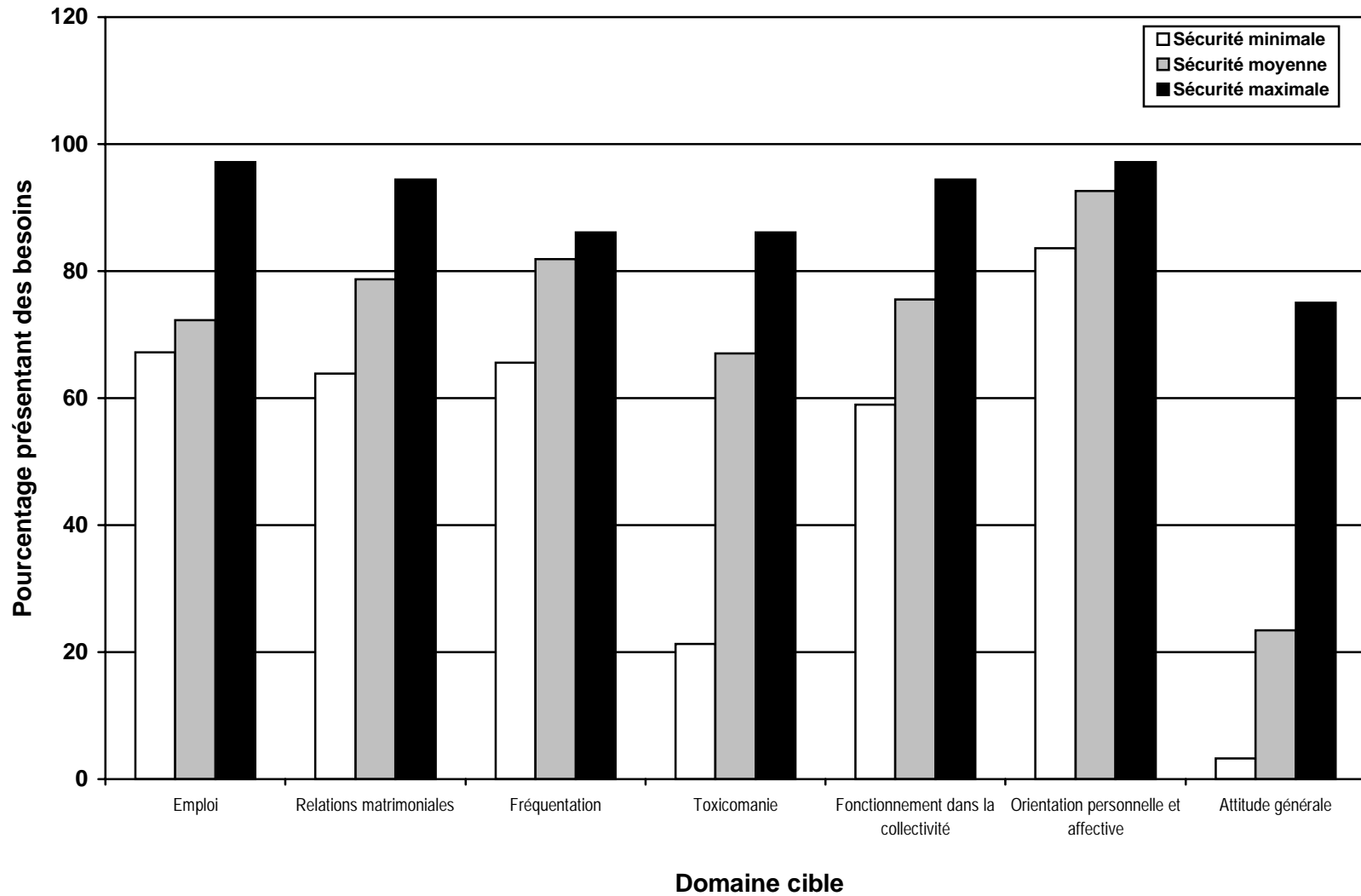
- 45) Participation aux programmes dans le passé
- 46) Participation actuelle aux programmes

Liste des indicateurs dans le domaine de l'attitude générale recensés dans le cadre du Processus d'évaluation initiale des délinquants

- 1) Attitude négative envers la loi
- 2) Attitude négative envers la police
- 3) Attitude négative envers les tribunaux
- 4) Attitude négative envers les services correctionnels
- 5) Attitude négative envers la surveillance communautaire
- 6) Attitude négative envers la réadaptation
- 7) Le travail est sans valeur
- 8) Les relations matrimoniales/familiales sont sans valeur
- 9) Les relations interpersonnelles sont sans valeur
- 10) Valorise la toxicomanie
- 11) Les compétences psychosociales sont sans valeur
- 12) La stabilité affective et personnelle est sans valeur
- 13) Les personnes âgées sont sans valeur
- 14) Inégalité des rôles des femmes et des hommes
- 15) Intolérance ethnique
- 16) Intolérance religieuse
- 17) Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience
- 18) Pas de respect pour les effets personnels des autres
- 19) Pas de respect pour la propriété publique
- 20) Pas de respect pour la propriété commerciale
- 21) Appuie la violence familiale
- 22) Appuie la violence instrumentale
- 23) Manque de but
- 24) Anticonformiste

## Annexe B

### Besoins déterminés chez les délinquantes sous responsabilité fédérale selon le niveau de sécurité





Annexe C

Répartition d'indicateurs choisis dans le domaine de la toxicomanie, selon le niveau de sécurité

